



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports routiers

Question écrite n° 44318

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur la situation des transports routiers français face à l'eurovignette. En effet, dans sa réponse à la question écrite n° 37711 du 22 avril 1996, le ministre a indiqué que, suite à l'annulation de la directive n° 93-89 du 25 octobre 1993, pour des raisons de forme, par la Cour de justice européenne, une nouvelle proposition de la commission devait être prochainement portée à la connaissance des États membres. L'adoption de nouvelles mesures en ce domaine est d'autant plus urgente que les effets de l'eurovignette sur les entreprises de transport routier demeurent à l'heure actuelle, ce qui crée de nombreuses difficultés tant pratiques que financières pour ce secteur d'activité. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

La mise en place de l'eurovignette, prévue par la directive 93-89 du Conseil, s'était faite dans des conditions difficiles et les nombreuses interventions françaises ont permis d'améliorer très sensiblement le réseau et les conditions de vente. En revanche, il n'avait pas été possible d'obtenir l'extension des itinéraires situés dans les zones frontalières, dont l'usage est exonéré du paiement de l'eurovignette, ou des mesures adaptées aux besoins spécifiques des transporteurs frontaliers. L'occasion de renégocier ce point se présente aujourd'hui : en effet, du fait de l'annulation de la directive 93-89 par la cour de justice, la commission a présenté une nouvelle proposition de directive sur la fiscalité routière. Cette proposition prévoit une augmentation du taux de l'eurovignette, en introduisant certaines différenciations selon les véhicules, mais elle maintient dans le dispositif des possibilités de régime spécial pour les zones frontalières. L'objectif de la mise en œuvre concrète de ce régime particulier pour les transfrontaliers sera pour la délégation française un élément important de la négociation globale. Le Gouvernement est particulièrement attentif à l'évolution de ces négociations qui risquent d'être longues et difficiles, compte tenu notamment des intérêts divergents des États membres.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44318

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5628

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6777